

# PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CIGUE

## 12 MAI 2016

1. **Accueil, signature de la feuille de présence**
2. **Annonce des divers + explication déroulement de l'AG**
3. **Approbation PV de la dernière AG**
4. **Communications**
5. **Modification des statuts**
6. **30 ans de la CIGUE : Appel à projets**
7. **Divers**

### 1. Accueil

- a. Tour de table, présentation des coopérateurs présents
- b. 60 coopérateurs présents et 12 procurations : 72 voix [NB nombreux départs et arrivées en cours d'AG, les votes ne correspondent pas aux chiffres cités]

### 2. Annonce des divers + explication déroulement de l'AG

- a. Festival Plein Air Voltaire
- b. Manif 28 mai
- c. Renouvellement du bail Tortue
- d. Création commission
- e. Fête Montbrillant
- f. Souk à Montbrillant

*Récupération des procurations de votes*

*Nomination des scrutateurs : Jérôme + Guillaume*

### 3. Approbation PV de la dernière AG

- a. PV approuvé avec 17 abstentions. Approbation par une large majorité

### 4. Communications

- a. Initiative concernant les logements à Genève, la CIGUË en explique les raisons :

La moitié de la construction des logements est destinée à la vente : inaccessible à la majorité de la population. L'initiative demande que dans les zones de développement, 80% d'entre elles soient destinées au locatif, dont une moitié soit d'utilité publique, et que la moitié soit construite par des organisations à but non lucratif. Contacter les internes si volonté de faire circuler l'initiative.

### 5. Modification des statuts

*Brève présentation par Léa, membre bénévole du CA*

- i. Mandat du CA dépassé depuis plus d'une année. Le CA est composé de l'ET et des coopérateurs bénévoles. Une nouvelle répartition est proposée: 5 coopérateurs de l'ET et 8 bénévoles (dont 4 en formation et logés à la Ciguë). La raison est que l'ET a augmenté d'effectif et si tous sont élus, ils seront en majorité. La nouvelle répartition permet de conserver une majorité de coopérateurs (en diminuant le nombre de l'ET).

- ii. NB : la volonté des anciens statuts n'était pas de donner une majorité à l'ET, mais avec la version actuelle, il y a un risque d'incohérence, sans compter que de nouveaux chantiers sont en vue et donc une augmentation de l'ET est à prévoir.

### *Election d'une personne en charge des tours de parole*

#### *Début du débat*

- iii. Le problème est la hiérarchie instaurée à l'intérieur des membres de l'ET. Une des richesses de la Ciguë est justement l'implication de l'ET dans le CA et le fonctionnement de la Ciguë.
- iv. Rappel du fonctionnement de la Ciguë (AG, ET, CA)
- v. Pourquoi un nouveau rapport de force ? Réponse : dans les faits, l'ET était majoritaire
- vi. Pourquoi vouloir une majorité des coopérateurs ?
- vii. Une représentation équitable pourrait être préférable (5 de l'ET et 8 de coopérateurs : représentativité est extrêmement favorable à l'ET proportionnellement).
- viii. L'objectif est d'améliorer l'efficacité du CA en étant 13 plutôt que 17 (logistiquement et concrètement plus facile). Comme l'ET risque de s'agrandir encore, il n'est pas envisageable de voir augmenter le CA consécutivement. Il y a une nécessité de changer pour maintenant et pour plus tard. L'intégration des nouveaux bénévoles au CA est de plus difficile et le tournus annuel complique l'expression, l'opinion et l'efficacité. L'idée est de garder 8 bénévoles pour qu'il puisse y avoir un tournus constant sans changer la totalité du CA.
- ix. Au début, il y a eu une réflexion approfondie sur les statuts et notamment le cahier des charges du CA. Cette modification a aussi lieu parce qu'une nouvelle situation va se présenter et qu'il fallait trouver une décision rapidement.
- x. 8 personnes à l'ET/5 représentés au CA. Quelle solution est envisagée ? Y aura-t-il un tournus ? Qui sera représenté ?
- xi. L'ET a une dynamique propre (réunions tous les lundis, etc). Le CA se réunit toutes les 6 semaines : cela permet de mettre sur la table les questions importantes, et celles que se posent l'ET. L'ET dispose donc déjà d'un outil pour poser des revendications/questions communes.
- xii. Comment savoir que la représentativité des membres de l'ET est assurée ?
- xiii. C'est bénéfique d'avoir un petit CA pour améliorer la communication. Néanmoins, le CA n'est presque jamais en plenum. Quel est donc le problème de rajouter des membres si l'équipe n'est jamais entière ?
- xiv. C'est justement déjà complexe avec un petit nombre de personnes. Cela semble plus adéquat de diminuer le nombre de personnes pour garantir un meilleur fonctionnement.
- xv. Le rapport de force est significativement plus grand (7 vs 8 pour l'actuel, 5 vs 8 pour le futur). Il n'y a pourtant pas de raison d'opposer l'ET aux coopérateurs. L'ET est tout autant attachée à la Ciguë.
- xvi. On vote sur cette modification, mais le rôle du CA n'est pour nous pas clair. Qu'est-ce qu'on y fait ?
- xvii. On y décide si, par exemple, il faut payer les heures supplémentaires. Quels investissements doivent être consacrés aux nouveaux immeubles ? On statue sur les demandes de prolongation pour les coopérateurs au-delà de 5 ans. On y fixe la direction (équivalent d'un comité d'association), on se détermine sur les constructions, les finances, les règlements internes, les conditions de travail, etc.

- xviii. On travaille aussi sur la logistique, les liens avec les coopérateurs, la gestion locative, la comptabilité, pour demander des fonds, des subventions, gérer les immeubles, la réfection, les états des lieux, la construction des futurs immeubles, les rapports avec les partenaires (architectes, Ville, canton (rapports externes)).
- xix. L'ET fait une réunion hebdomadaire, le PV est ensuite envoyé au CA. Le CA a donc une bonne vision et communication avec l'ET.
- xx. Le CA met à l'ordre du jour des propositions qu'elle soumet à l'AG qui valide ou invalide et prend des décisions stratégiques.
- xxi. Ce sont les coopérateurs qui sont en réalité les propriétaires de la Ciguë.
- xxii. Le tournus des bénévoles peut effectivement être problématique dans l'intégration et la compréhension du fonctionnement de la Ciguë.
- xxiii. Mais le tournus de l'ET est également important. La compréhension du fonctionnement de la Ciguë est aussi complexe pour l'ET.
- xxiv. Le changement de statut vise d'une certaine façon à être plus proche de la philosophie de la Ciguë, soit avoir une représentation majoritaire des coopérateurs.
- xxv. Pourtant supprimer des membres de l'ET n'est pas forcément une bonne idée : ceux-ci ont une meilleure vision globale de la Ciguë.
- xxvi. L'ET n'a pas une meilleure vision globale, c'est un prisme très spécifique qu'ils ont sur la Ciguë.
- xxvii. Il faut noter qu'il n'y a pas d'unanimité sur la proposition. La proposition de la modification a été acceptée alors qu'une grande partie de l'ET était absente.
- xxviii. Faux, ce n'était pas un passage en force. La proposition est soutenue par le CA même s'il n'y a pas unanimité. Plusieurs réunions ont été consacrées au sujet.
- xxix. L'ET a en effet demandé une autre réunion du CA parce que deux membres de l'ET étaient absents. Si deux bénévoles étaient absents, il n'est pas certain qu'une autre réunion aurait été programmée.
- xxx. En même temps, on ne proposait pas une diminution de la représentativité des bénévoles.
- xxxi. Le clivage ET / bénévoles n'existe pas en terme d'opinions et d'opposition d'opinions. Il n'y a pas dichotomie mais plutôt complémentarité.
- xxxii. Il n'est peut-être pas nécessaire de définir une proportionnalité entre ET et bénévoles. Peut-être l'AG pourrait simplement nommer le CA sans distinction ET/bénévoles. En tout cas, c'est une réflexion à avoir sur le long terme.
- xxxiii. La proposition est en effet incomplète, car on ne sait pas comment choisir les membres de l'ET qui seront présents au CA. La nécessité de tournus et donc de garantir la majorité de bénévoles n'est pas valable : les membres de l'ET tournent également, ce n'est pas forcément évident pour quelqu'un de l'ET d'intégrer le CA. Il semble qu'il y ait besoin d'un autre argument.
- xxxiv. Le rapport 4/8 était envisagé initialement pour assurer une meilleure complémentarité des perspectives. La présence de l'ET est absolument nécessaire pour une vision concrète de la logistique et de l'application des propositions. Même s'il y a un tournus, un membre de l'ET a besoin de beaucoup moins de temps pour s'intégrer, ses heures consacrés à la Ciguë sont payées.
- xxxv. Toutes les décisions au CA sont prises par consensus, il n'y a donc pas de clivage bénévoles/ET. Pourquoi observe-t-on donc cette divergence ?
- xxxvi. Cela concerne le fonctionnement de la Ciguë et donc les membres de l'ET sont à la fois juges et partis. Chacun a sa perspective et son intérêt dans la question. La mission du bénévole est justement d'entendre les propositions de l'ET et de faire entendre l'avis des

- coopérateurs (discussions, rencontres, brainstorming). Les membres de l'ET se représentent eux-mêmes, les bénévoles représentent le reste des coopérateurs.
- xxxvii. Dans ce cas-là, pourquoi les PVs de l'ET ne suffisent-ils pas ? Quel intérêt à avoir autant de représentations de l'ET au CA ? Cela rejoindrait la proposition d'avoir un CA sans distinction ET/bénévoles.
- xxxviii. Historiquement, la Ciguë marche sur ce fonctionnement d'inclure l'ET dans la Ciguë. C'est un des moteurs de l'ET : être impliqué dans le fonctionnement du « grand » organisme. Cela évite d'être des employés d'une entreprise en pure application.
- xxxix. Le « consensus » n'a cependant pas toujours lieu. La menace et la pression sur l'ET est réelle aussi. Les gens ont le droit de lutter pour la qualité de leurs conditions de travail.
- xl. Une délégation de l'ET pourrait donc suffire, sans devoir intégrer chacun des membres de l'ET.
- xli. Tous les membres du CA sont de toute manière élus en AG. La Ciguë fonctionne autant que possible sur le mode de l'autogestion et l'ET également. Elle fonctionne suffisamment bien pour être autonome sur ce point et choisir ses « délégués ». Mais si l'ET ne parvenait pas à le faire, chacun des membres de l'ET se présenterait et se ferait élire en AG.
- xlii. Il semble en effet que l'autogestion fonctionne. Mais sur un cas comme aujourd'hui : comment représenter un avis « commun » de l'ET ? Quels sont les outils ?
- xliii. Il y a eu une discussion en CA. Le compromis existe. Il peut fonctionner à long terme pour la Ciguë.
- xliv. Pourquoi on réduit les membres de l'ET dans le CA et pas les bénévoles ? Si le but c'est de réduire l'effectif pour une plus grande efficacité, il est légitime de demander pourquoi l'ET est diminuée et pas les bénévoles ?
- xlv. On regarde le problème du mauvais côté : on devrait parler de la place de chacun dans la Ciguë. On ne devrait pas refondre les statuts sans savoir quelles sont les qualifications du CA.
- xlvi. Une refonte du fonctionnement de la Ciguë prendrait du temps (Au moins une année ou une année et demie). Des fois, il y a des flous concernant les cahiers des charges de l'ET et du CA. Il est illusoire de penser que c'est totalement réglable et qu'on peut répondre à tous les cas concrets. Mais le CA marche, la Ciguë ça roule. Le besoin de changement de statuts vient du fait que le mandat du CA est dépassé (problème court terme). On a besoin d'une solution et a priori cela pourrait marcher. S'il survient un problème à long terme alors on pourra revenir en AG.
- xlvii. 5 personnes de l'équipe de travail devrait largement suffire. Si au sein du CA on ne trouve pas de compromis alors c'est qu'il existe d'autres problèmes à régler.
- xlviii. Tentative de résumé :
1. **Chronologie** : quand on a décidé l'augmentation des postes de travail en septembre, il était évident qu'il y aurait une modification des statuts
  2. **Objectif**: complémentarité des fonction nécessaire pour le bon fonctionnement du CA : coopérateurs non logés (longévité, transfert des connaissances), ET (travail courant), coopérateurs logés (neuf, occasion de s'intégrer au fonctionnement de sa coopérative). Ce super équilibre est nécessaire. Les statuts sont le squelette : il stipule les règles de longévité qui ont besoin d'être un minimum flexible dans leur application (élection de l'ET).
  3. **Exemples** : salaires : si que des membres de l'ET on veut une augmentation des salaires. Ok on augmente les salaires. Si y'a des bénévoles : non pas

d'augmentation, faut mieux gérer les charges. Dans cette optique, 5 ET / 4 logés / 4 non-logés paraît être un bon équilibre.

- xlix. Petit détail : un membre de l'ET n'est pas payé pour le CA. Non faux, les membres de l'ET sont défrayés une heure par CA (sont payés à moitié).
  - I. Les caractères jouent un rôle important dans le fonctionnement d'une assemblée, le clivage n'est pas présent en fonction des rôles forcément. Néanmoins, on n'est pas dans une configuration de coloc (« on est pas tous logés à la même enseigne »), on est dans d'autres structures. Plus difficile de se sentir engagé quand on est bénévole que salarié (temps consacré à la Ciguë). Vote : pas envie de museler l'ET mais permettre aux membres bénévoles du CA de s'impliquer plus sans être désavantagés par la présence des membres de l'ET. Le but est de favoriser l'implication des membres bénévoles plutôt que de réduire l'implication de l'ET.
  - li. Le ratio 5/8 est un projet à long terme, peu importe le nombre de coopérateurs et des membres de l'ET.
  - lii. Que ce soit en tant que bénévoles ou membre de l'ET, bosser à la Ciguë demande beaucoup de passions (et beaucoup d'affects). Il y a quelques années, le CA était composé uniquement de l'ET. Augmentation de la taille de la Ciguë. A un moment, coopérateurs ne se sentaient pas représentés uniquement par les membres de l'ET (plus forcément anciens coopérateurs etc...). D'où l'introduction des coopérateurs bénévoles dans le CA. Vu que la Ciguë grandit, un jour ou l'autre la composition du CA devra être repensé si on veut le garder à taille raisonnable.
  - liiii. On va voter le 5/8 mais l'idéal c'est de viser une horizontalité qui ne clive plus ET/coopérateurs bénévoles mais une composition d'un CA en dehors d'une composition définies par les « rôles »

**b. Résultat du vote : 54 pour, 10 contre, 1 abstention**

## 6. 30 ans de la CIGUE : Appel à projets

- a. Budget de 30'000.- alloué l'année passée. Quelques projets ont été proposés mais le budget permet encore pas mal de chose. Normalement, le délai était jusqu'à aujourd'hui, il est rallongé jusqu'à la fin de la semaine prochaine.

20 MAI ! Proposer des projets (aussi divers que possibles. William propose striptease, courses de pédalo etc...) qui ne sont pas que pour la Ciguë aussi : il y a des moyens pour les soutenir.

- b. Projet William : prendre en photo les 600 chambres sous le même angle, la même prise de vue. La maison de l'architecture host l'expo en septembre.
- c. Réaménagement du bureau : un espace plus grand pour l'accueil au bureau. Appel à projets pour les coopérateurs d'investir/penser le lieu, l'espace et son mobilier.
- d. 5 ans de la coulou : fête 1-2 octobre (terrasse, bar, espace joli, concerts). Fermeture à 21h et descente au café de la Barje. Le but c'est d'ouvrir les apparts et en faire des espaces culturels éphémères. Expo en collaboration avec la galerie/tattoo en face. Projet embryonnaire mais besoin de gens ! Staff, bénévoles, projets etc...
- e. Le Festival au Clos Voltaire en septembre peut entrer dans les 30 ans de la Ciguë si la demande est faite.
- f. Le 27 mai, fête des Voisins. Chapo va organiser quelque chose, la Ciguë encourage à faire de même.
- g. Palettes va organiser quelque chose (pardon pas pu tout suivre)

## 7. Divers

- a. Festival Plein Air Voltaire

- i. Depuis 6 ans, Festival (films, spectacles, musique) organisé au clos Voltaire. Appel à projets en cours. Appel à projet ouvert à tous types d'activités. 8-9 juillet. Besoin de fond pour le Festival : ce samedi (14 mai) teuf au clos.
- b. Manif Samedi 28 mai 15h place neuve
  - i. Manif des fonctionnaires, secteur privé ainsi qu'on espère une partie de la société civile. Contre l'austérité. Divers. Demande d'envoyer un mail aux coopérateurs. Apparaîtra dans la newsletter
  - ii. Nadir : soirée de soutien au Nadir pour aider les camarades français impliqué dans problèmes juridiques
- c. Renouvellement du bail Tortue
  - i. Fin 2016 le bail de la Tortue se termine. Aucune infos pour l'instant, les négociations vont reprendre avec l'état. A priori ça devrait passer (pas de nouvelles du côté des permis de construire), mais on ne sait jamais peut-être besoin de soutien. Demande de soutien à la Ciguë à l'association Xenop qui investit aussi le terrain (rappel historique : au moment où l'état est devenu propriétaire, voulait mettre la Ciguë dehors. Négociations entreprises de la part de la Ciguë et de Xenop). Potentiel de mobilisation militante.
  - ii. Important que l'ensemble de la parcelle soit solidaire : pas de morcellement en terme de solidarité pour imposer une vision et un groupe global
  - iii. Demande de communication de la Tortue pour que tous les coopérateurs soient informés tout au long du développement de la situation. Pas que les coopérateurs arrivent trop tard.
- d. Création d'une commission
  - i. Proposition d'une commission l'année passée qui ne s'est pas fait : Solidarité. L'idée de la commission est de fédérer les divers initiatives (potagers urbains, Free shop) pour aider logistiquement, en terme de communication, en terme d'organisations... Faire des retours à la commission sur les activités de la commission (apparaîtra dans la newsletter de la Ciguë)
- e. Fête Montbrillant
  - i. 28-29 mai, fête à la Multi à Montbrillant pour les 30 bars. Organisation avec l'écurie. Inauguration des potages sur la terrasse
- f. Souk à Montbrillant
  - i. Transmission du message d'une voisine/pilier du quartier. 2-3 octobre : le souk de Montbrillant (tenir des stands d'artisanat, bouffe etc...). A priori sur le modèle du marché de Noël. Le marché de Noël se refera aussi. Contacter les internes.
- g. Loyer
  - i. Hier on était le 11, 230 000.- de loyers impayés (on doit payer les loyers avant le 10). Gros problème. Faire passer le mot dans les immeubles : en ne payant pas le loyer, autodestruction collective de la Ciguë. Gros problème qu'un quart de million soit manquant. Communique ça dans les immeubles.
- h. Kevin
  - i. Permanence juridique de la jungle a été incendiée en mars dernier. Collecte de fond et de matériel lancée pour soutenir la permanence juridique. But : aider à la régularisation des statuts des habitants de la jungle de Calais. Plusieurs initiatives existent : Kevin transmettra le lien crowdfunding par mail.